

Conseil national des produits agricoles

2003 REVUE ANNUELLE



Table des matières

Mission	4
Mandat	4
Message de la présidente	5
Le personnel	6
Conseil national des produits agricoles – revue de 2003	7
Équilibrer les intérêts des intervenants	7
Groupe de travail concernant l'information sur les marchés de la volaille	7
Accords fédéraux-provinciaux-territoriaux	8
Collaboration avec l'ANRA	9
Collaboration avec le portefeuille de l'agriculture et de l'agroalimentaire	9
Amélioration du rendement	10
Élaboration du Manuel de gouvernance du CNPA	10
Application de la fonction moderne de contrôleur	10
Planification des ressources humaines	10
Gestion des risques	11
Renouvellement des communications	11
Collaboration pour renforcer le secteur	12
Mission au Brésil	12
Offices canadiens – revue de 2003	13
Office de recherche, de développement des marchés et de promotion des bovins de boucherie	13
Office canadien de commercialisation des œufs (OCCO)	13
Office canadien de commercialisation des œufs d'incubation de poulets de chair (OCCOIPC)	14
Office canadien de commercialisation du dindon (OCCD)	15
Producteurs de poulet du Canada (PPC)	16
Coup d'œil sur les offices	17
Office canadien de commercialisation des œufs (OCCO)	17
Office canadien de commercialisation du dindon (OCCD)	17
Producteurs de poulet du Canada (PPC)	17
Office canadien de commercialisation des œufs d'incubation de poulets de chair (OCCOIPC)	17
Office de recherche, de développement des marchés et de promotion des bovins de boucherie	17
Perspectives d'avenir	18





Mission

Veiller à ce que le régime national de commercialisation ordonnée fonctionne dans le meilleur intérêt de tous les intervenants, depuis les producteurs jusqu'aux consommateurs.

Mandat

Conseiller le ministre de l'Agriculture et Agroalimentaire concernant tous les aspects relatifs aux offices établis en vertu de la Loi sur les offices des produits agricoles, en vue de maintenir et de promouvoir un secteur agricole efficace et compétitif.

- Superviser les activités des offices de commercialisation afin de s'assurer qu'ils réalisent les objectifs énoncés à leur égard dans la Loi.
- Coopérer avec les offices à promouvoir une commercialisation plus efficace des produits agricoles sur les marchés interprovincial et d'exportation.
- Coopérer avec les offices de promotion et de recherche aux activités de recherche en production primaire et à celles de promotion des denrées agricoles réglementées.

Créé en 1972, le Conseil national des produits agricoles relève directement du Parlement par l'intermédiaire du ministre de l'Agriculture et Agroalimentaire. L'organisme fait partie du portefeuille d'Agriculture et Agroalimentaire Canada.

Portefeuille de l'agriculture et agroalimentaire

Agriculture et Agroalimentaire Canada (AAC)
Conseil national des produits agricoles (CNPA)
Commission canadienne du lait (CCL)
Agence canadienne d'inspection des aliments (ACIA)
Commission canadienne des grains (CCG)
Financement agricole Canada (FAC)

Édifce Canada,
10^e étage, 344, rue Slater
Ottawa, Ontario K1R 7Y3
Téléphone : (613) 995-6752
Télécopieur : (613) 995-2097
Site Web :
<http://www.nfpc-cnpa.gc.ca>
Courrier électronique :
nfpcweb@agr.gc.ca

© Ministre des travaux publics et
des Services gouvernementaux
Canada, 2004

Numéro de catalogue
A99-2/2003

ISBN : 0-662-67859-1





Message de la présidente

L'année 2003 a été chargée mais féconde en événements; il s'agissait aussi de la première année de la mise en œuvre de notre plan stratégique. Nous avons rationalisé notre manière de travailler, entrepris des projets liés à la fonction de modernisation de la fonction de contrôleur, amélioré notre communication avec les intervenants et approfondi notre connaissance des enjeux mondiaux qui ont une incidence sur l'agriculture.

Nous avons aidé l'industrie du bœuf à mettre en place son office de promotion et de recherche, assisté aux réunions des offices de commercialisation provinciaux de la volaille et des œufs, rencontré nos homologues provinciaux et territoriaux, puis voyagé jusqu'au Brésil pour en apprendre davantage sur le secteur agricole de ce pays.

Tout au long de l'année, nous avons fait le suivi des questions qui touchent les offices chargés de la volaille et des œufs et nous nous sommes penchés sur les répercussions que les fusions, regroupements et nouveaux partenariats dans le secteur de la transformation et de la surtransformation auront sur l'industrie de la volaille. Nous avons également suivi les événements qui se sont produits dans le cadre des négociations commerciales internationales et, à la fin de l'exercice, nous avons traité un nombre exceptionnellement élevé de plaintes déposées contre les offices de commercialisation que nous supervisons.

Le Conseil national des produits agricoles joue un rôle important en collaborant avec les offices de gestion de l'offre, les intervenants et les gouvernements en vue d'assurer que l'industrie canadienne de la volaille et des œufs demeure dynamique et fournisse aux consommateurs des produits de grande qualité. Les membres et le personnel du Conseil possèdent de vastes connaissances et une expérience précieuse; je suis profondément reconnaissante de leur contribution et de la solidité de leur appui.

Nous vivons des moments exigeants et stimulants. La nouvelle administration fédérale est déterminée à faire évoluer le mode de fonctionnement du Canada, et le partenariat entre le secteur et le gouvernement bénéficie d'une expérience de plus de 30 ans. Nos intervenants comprennent bien la valeur de la coopération, et j'ai confiance qu'ensemble nous pouvons relever les défis auxquels nous sommes actuellement confrontés et mettre à profit les possibilités que nous offre l'avenir.

Cynthia Currie





Le Conseil en 2003 Membres

Le Conseil national des produits agricoles est composé d'au moins trois et d'au plus neuf membres. Au moins la moitié des membres doivent être des producteurs primaires au moment de leur nomination, selon la loi en vertu de laquelle a été créé le Conseil. Le Cabinet nomme les membres pour un mandat de deux à cinq ans. La présidente est la seule membre à temps plein du Conseil.

Le personnel

Personnel du Conseil

Le personnel du Conseil national des produits agricoles est déterminé à soutenir les activités du Conseil auprès des industries canadiennes de la volaille, des œufs et du bœuf. En 2003, pendant la Semaine des services publics, on a souligné que l'expérience collective de l'ensemble du personnel du Conseil était de 333 ans. Plusieurs employés ont travaillé pour le Conseil durant la majeure partie de leur carrière dans la fonction publique. Par conséquent, notre personnel a acquis de l'expérience dans de nombreux domaines, aidant ainsi le Conseil à travailler avec les différents offices régis par la *Loi sur les offices des produits agricoles*.

Dans son Rapport au Parlement de 2003, la Commission de la fonction publique a fait remarquer que le Conseil national des produits agricoles représentait un bon exemple de petit organisme ayant réussi à intégrer les orientations en matière de ressources humaines, les besoins en apprentissage et les stratégies de dotation et d'équité en matière d'emploi aux secteurs d'activités et au rendement organisationnel.



Rangée arrière, de gauche à droite : Carole Hotte, Terry Hayward, Kevin McBain, Pierre Bigras, Chantal Lafontaine, Laura LeBœuf, Reg Milne, Lise Leduc, Lisette Wathier. Rangée avant, de gauche à droite : Jurgen Schiffer, Louise Séguin, Carola McWade, John Kirk, Keith Wilkinson. Encart : Patricia Lepage.

Photos des étudiants



Shivalee Paliwal



Taf Mohammad

Thierry Saumure (*photo non disponible*)

Conseil national des produits agricoles – revue de 2003

Un an après avoir établi son plan stratégique 2003–2006, le CNPA est en bonne voie de réaliser les objectifs énoncés dans ce plan triennal. Les trois buts stratégiques du Conseil sont :

- de faire en sorte que les offices canadiens de commercialisation et ceux de promotion et de recherche, que régit et réglemente la *Loi sur les offices des produits agricoles* (LOPA), fonctionnent dans le meilleur intérêt de tous les intervenants;
- de renforcer le dynamisme, la compétitivité, la sensibilité aux besoins du marché et la rentabilité du secteur agricole canadien et de l'industrie agroalimentaire;
- d'exercer une gestion efficace, transparente et responsable des fonctions du CNPA.



Cynthia Currie,
présidente
(1997–2005)

Cynthia Currie est depuis 1997 présidente du Conseil national des produits agricoles, dont elle est la seule membre à plein temps. Auparavant, elle a été directrice générale de l'Office canadien de commercialisation du poulet, maintenant appelé Producteurs de poulet du Canada. Elle a aussi été membre du Conseil canadien de commercialisation des produits agroalimentaires et du Groupe de consultation sectorielle sur le commerce extérieur – Agriculture, aliments et boissons. Elle habite à Ottawa.

Équilibrer les intérêts des intervenants



Une des plus grandes réalisations du système canadien de gestion de l'offre, et de la LOPA qui le régit, est l'excellente coopération qui existe entre l'industrie et le gouvernement pour répondre aux besoins de tous les intervenants : administrations fédérale, provinciales et territoriales; producteurs; transformateurs; et consommateurs.

Le Conseil est formé d'un groupe de membres très bien renseignés et axés sur le marché, qu'appuie un personnel peu nombreux mais compétent. Comme d'habitude, en 2003, le CNPA a employé une méthode progressiste afin de maintenir la vitalité du secteur, ce qui lui a valu

le respect des industries qu'il représente. Le Conseil est intervenu avec discernement lorsque cela s'est avéré nécessaire et il a constamment agi en respectant son rôle de facilitateur et de tierce partie impartiale.

Groupe de travail concernant l'information sur les marchés de la volaille

Le but de la gestion de l'offre consiste à trouver un équilibre entre la production nationale, les importations de produits agricoles et le niveau de la demande. Cela assure la stabilité des approvisionnements en produits alimentaires de qualité à un prix équitable et permet aux producteurs de gérer leurs risques commerciaux en collaborant avec les transformateurs et les autres intervenants du secteur afin de répondre aux besoins éventuels des consommateurs.

Pour assurer le bon fonctionnement du régime de commercialisation ordonnée, il est essentiel de disposer de renseignements dignes de foi, exacts et d'actualité. Comme ces informations viennent de diverses sources utilisant des méthodologies différentes, cela a donné lieu à quelques incohérences lors de l'analyse et de l'utilisation des données.

Écart entre la théorie et la pratique

Pourquoi renouveler les accords fédéraux-provinciaux-territoriaux?

Les accords fédéraux-provinciaux-territoriaux sont essentiels à l'exploitation d'un régime de commercialisation efficace et ordonné. Ces accords permettent d'harmoniser les législations fédérales, provinciales et territoriales, ce qui donne aux offices la possibilité de réglementer la commercialisation sur les marchés intraprovinciaux, interprovinciaux et d'exportation. Au cours des 20 à 30 dernières années, les accords n'ont pas évolué au même rythme que les changements dans le secteur, et les activités en constante évolution des offices canadiens sont devenues de plus en plus difficiles à harmoniser aux dispositions prescrites dans ces accords.



En février 2003, le CNPA a annoncé la création du Groupe de travail concernant l'information sur les marchés de la volaille dans le but d'examiner cette importante question. Le Groupe comprend des représentants de l'industrie, du personnel du Conseil et du personnel d'autres ministères et organismes gouvernementaux participant à la collecte et à l'interprétation de données. Le Groupe a comme objectif d'assurer la collecte d'informations dignes de foi et opportunes à propos des marchés et de les diffuser par l'intermédiaire d'une base de données nationale commune à laquelle tous les intervenants du secteur auront accès.

Le Conseil a déjà pris des mesures à cet égard en convoquant des tables rondes pour établir quelles sont les données manquantes, pourquoi elles manquent, qui peut les fournir et comment s'y prendre pour les obtenir. Certaines informations peuvent être obtenues auprès des producteurs, des transformateurs et des offices de commercialisation. En outre, des données importantes pourraient être fournies par Agriculture et Agroalimentaire Canada (AAC), l'Agence canadienne d'inspection des aliments (ACIA) et d'autres offices du portefeuille de l'agriculture, Statistique Canada, Commerce international Canada (CICan), Agence du revenu du Canada (ARC), l'Agence des services frontaliers du Canada (ASFC) ainsi que d'autres organismes.

La mise sur pied de la base de données nécessite la création de liens entre ces divers groupes et la recherche d'une solution globale qui pourra être appliquée au système global de gestion de l'offre de la volaille et des œufs.

Accords fédéraux-provinciaux-territoriaux



Le CNPA considère que le parachèvement des accords fédéraux-provinciaux-territoriaux qu'appliquent les offices de commercialisation des œufs, du dindon et des œufs d'incubation de poulets à chair est un objectif hautement prioritaire. Le rôle du personnel du Conseil consiste à suivre les discussions et à y prendre part avant que la version préliminaire des documents soit communiquée à tous les signataires. Bien que le travail lié aux accords se poursuive et que des progrès aient été accomplis en 2003, les accords ne sont pas encore achevés.

Les accords existants concernant les œufs et le dindon ont été conclus il y a plus de 30 ans et celui touchant aux œufs d'incubation de poulets à chair date de 17 ans. La conjoncture des marchés a changé et, même si les régimes continuent de fonctionner, les instruments juridiques connexes ne correspondent plus à la manière dont les offices sont dirigés aujourd'hui (voir l'encadré).

Le Conseil aimerait accélérer l'achèvement du processus d'élaboration, mais il voudrait aussi que les nouveaux accords élaborés soient souples et plus faciles à modifier. Pour ce faire, il a collaboré avec les offices canadiens de commercialisation et les régies provinciales des produits agricoles dans le but de modifier la structure des accords. Les Producteurs de poulet du Canada ont parachevé leur Accord fédéral-provincial-territorial en 2001, et le modèle qu'ils ont mis au point est utilisé comme point de départ par les trois autres offices.

Dans le nouveau modèle, on « découple » certains aspects jusque-là combinés en un même document. Auparavant, la modification d'une seule partie de l'accord nécessitait le consentement unanime des signataires, ce qui signifiait 35 parties pour l'accord des œufs. Le nouveau modèle comprend un accord fédéral-provincial-territorial relativement bref qui définit les principes fondamentaux du régime. Une entente opérationnelle annexée établit les aspects opérationnels de l'office. Dans certains cas, cette entente opérationnelle peut être modifiée sans consulter le ministre.

Le Conseil estime que cette nouvelle approche donnera au secteur une plus grande latitude qui l'aidera à évoluer en harmonie avec le marché dynamique.

Collaboration avec l'ANRA



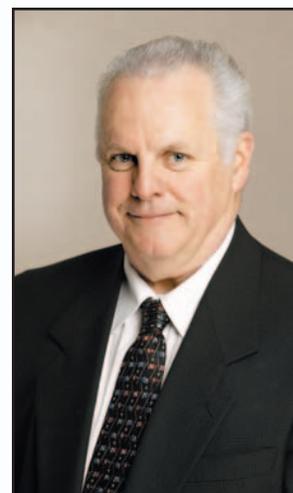
Le Conseil est membre de l'Association nationale des régions agroalimentaires (ANRA). Il s'agit d'un groupe officieux intergouvernemental (fédéral-provincial-territorial) facilitant à la fois l'échange d'idées et de renseignements sur les enjeux communs et l'élaboration d'ententes intergouvernementales. L'ANRA est formée du CNPA et de la régie agroalimentaire de chaque province et des Territoires du Nord-Ouest. Les régies provinciales et territoriales supervisent les activités des offices de commercialisation provinciaux et territoriaux. Le CNPA supervise les activités des quatre offices canadiens de commercialisation des œufs et du poulet ainsi que celles de l'Office de recherche, de développement des marchés et de promotion des bovins de boucherie.

En 2003, le Conseil a participé à plusieurs réunions avec l'ANRA, tant en personne que par conférence téléphonique. La principale question débattue cette année était encore les progrès accomplis vers le parachèvement des accords fédéraux-provinciaux-territoriaux.

Collaboration avec le portefeuille de l'agriculture et de l'agroalimentaire

En 2003, le Conseil a continué de travailler en étroite collaboration avec les autres membres du portefeuille de l'agriculture et de l'agroalimentaire de façon à ce que le ministre de l'Agriculture et Agroalimentaire reçoive des conseils et dispose de renseignements favorisant la prise de décisions éclairées. Cette coopération assure que les recommandations faites au Ministre ont été examinées par tous les organismes du portefeuille de l'agriculture.

La présidente et le personnel du Conseil ont activement participé aux réunions ordinaires des dirigeants des organismes membres du portefeuille et des comités de soutien, qui jouent un rôle primordial dans le fonctionnement de l'approche horizontale adoptée par le gouvernement. Le Conseil appuie sans réserve ce mode novateur de fonctionnement.



Ron O'Connor,
vice-président
(1998-2007)

Ron O'Connor a été nommé au Conseil national des produits agricoles en 1998, et il en est devenu vice-président en 1999. Résident de Shelburne, en Ontario, M. O'Connor possède et exploite l'entreprise Irm-Ron Farms Limited. Il est ancien président des Producteurs de poulet de l'Ontario et a siégé à de nombreux comités de l'industrie des œufs et du poulet en Ontario.



Lorraine Arnett,
membre
(1999–2003)

Avec les membres de sa famille, qui sont ses associés, Lorraine Arnett possède et exploite une ferme mixte de 345 acres près de Durham, en Ontario, dont un poulailler et une entreprise de naissance de bovins et une autre de culture commerciale. Elle est contrôleuse de Bert Fisher Farms Ltd., de Fisher Feeds Ltd. et de sociétés affiliées à Listowel, en Ontario.



Amélioration du rendement

En 2003, conformément au troisième but de son plan stratégique, le Conseil a entrepris d'améliorer son rendement par le renforcement de la transparence, par une rigoureuse reddition de comptes et par l'application de la fonction moderne de contrôleur.

Élaboration du Manuel de gouvernance du CNPA

Au début de l'année, le CNPA a organisé une séance sur la gouvernance ainsi qu'un examen des politiques internes, dont a résulté la publication du *Manuel de gouvernance du CNPA*. Pour élaborer le Manuel, le Conseil a sollicité la participation des offices qu'il supervise et d'autres intervenants.

Le document donne un aperçu de la structure, des processus, des fonctions et des responsabilités du Conseil, et il décrit comment le CNPA travaille pour servir les Canadiens. Il vise à aider les nouveaux membres du Conseil et les intervenants à comprendre le mandat, la mission et la structure du CNPA, de même que les processus, ordonnances et procédures qu'il utilise. En outre, il précise les responsabilités quasi-judiciaires qu'assume le Conseil en matière de procédures régissant le contingentement, l'imposition de prélèvements et le règlement des plaintes. Le Manuel permettra aux intervenants de comprendre le rôle joué par le Conseil lorsqu'il examine les demandes des offices ou qu'il tient une audience visant à régler une plainte.

Application de la fonction moderne de contrôleur

En 2003, le Conseil a également commencé à prendre des mesures à l'égard de la mise en œuvre de la fonction moderne de contrôleur, qui représente fondamentalement les pratiques de gestion efficaces. Elle comprend le leadership stratégique, la planification commerciale rationnelle, la gestion des risques, les valeurs et pratiques déontologiques communes, la motivation personnelle, l'intégration des informations relatives au rendement, la claire définition du cadre redditionnel et la rigueur de la gestion.

Le Conseil a d'abord effectué une évaluation de sa capacité opérationnelle. Puis, il a entrepris un processus d'analyse et élaboré un plan d'action recommandant des projets d'amélioration. Ces projets portent surtout sur le fonctionnement interne du Conseil.

Ils comprennent l'examen de la planification des ressources humaines, l'évaluation des risques et le contrôle des communications.

Planification des ressources humaines

Au sein du CNPA, la dotation est considérée comme une fonction importante que régit la direction. Les plans du Conseil en matière de ressources humaines (RH) associent d'une part les besoins liés à l'apprentissage et les stratégies de dotation et d'équité en matière d'emploi et, d'autre part, les secteurs d'activités et le rendement organisationnel. Dans son rapport annuel de 2002–2003, la Commission de la fonction publique a fait remarquer que le CNPA avait fait preuve d'excellence dans ce domaine et l'a cité comme un bon exemple de planification des RH au sein d'un petit organisme gouvernemental.



Dans le cadre de son plan des RH, le CNPA adopte une méthode progressiste pour planifier la relève. Certains agents travaillent pour l'organisme depuis 25 ans et ils prendront bientôt leur retraite. Plusieurs d'entre eux sont spécialisés dans un groupe particulier de denrées, possèdent une vaste expérience dans tous les segments du secteur et ont une connaissance approfondie de la façon dont les activités du Conseil ont évolué depuis sa création. En 2003, le CNPA a commencé à recruter du personnel que les agents près de la retraite formeront avant de quitter leur poste, de sorte que le Conseil et le secteur continuent de bénéficier de services de qualité.

Gestion des risques

La gestion des risques est un autre aspect important de la fonction moderne de contrôleur; le Conseil s'est penché sur cette question en 2003. Le Conseil a réalisé une évaluation des risques, qui comportait l'examen de tous les aspects du fonctionnement du CNPA. L'évaluation a permis d'établir que les systèmes utilisés par le Conseil permettent une bonne gestion des risques et que les activités et les processus décisionnels du Conseil n'exposent pas ce dernier à des risques graves.



Renouvellement des communications

En 2003, le CNPA a effectué un examen de ses communications afin de connaître l'opinion des intervenants du secteur à l'endroit de ses produits de communication, de définir les enjeux importants pour les intervenants et d'établir l'orientation que le Conseil devrait donner à ses activités de communication à l'avenir.

Plus de 80 intervenants de différentes régions du Canada ont répondu à un sondage et ont fait connaître leurs commentaires et suggestions concernant le bulletin du Conseil, son site Internet, sa *Revue annuelle* et son guide *Industrie canadienne de la volaille et des œufs*. Les intervenants ont fait part de leurs compliments et de leurs critiques, et ces deux types de commentaires ont été extrêmement utiles au Conseil pour améliorer ses produits de communication.

Les lecteurs ont indiqué qu'ils considéraient le bulletin Focus comme un outil efficace et ont mentionné qu'ils aimeraient le recevoir avec plus de régularité. Se fondant sur ces suggestions, le Conseil a restructuré le bulletin Focus en octobre et a établi un calendrier de parution.

Les intervenants étaient d'avis que le site Internet du CNPA pourrait être plus facile à utiliser et, par conséquent, le Conseil a examiné et restructuré son site en 2003 afin de le rendre plus convivial et profitable pour ses utilisateurs.

La deuxième édition du guide *Industrie de la volaille et des œufs*, qui a été publiée en 2003, a aussi été améliorée. Chaque office de commercialisation publie un guide de données pour ses propres besoins. Le Conseil a compilé les renseignements qui figuraient dans ces documents et y a ajouté d'autres



Anne Chong Hill,
membre
(1998–2004)

Anne Chong Hill est cofondatrice et présidente de la société Global Gourmet Foods Inc. de la Colombie-Britannique, qui fournit des produits alimentaires aux chaînes de magasins et aux grands établissements. Elle est membre du Conseil canadien de commercialisation des produits agroalimentaires et du Conseil consultatif auprès du ministre de l'Agriculture, des aliments et des pêcheries de la Colombie-Britannique. Elle habite à Vancouver, en Colombie-Britannique.





Félix Destrijker,
membre
(2001–2004)

Félix Destrijker est ancien président de l'Office canadien de commercialisation des œufs, ancien administrateur de l'Union des producteurs agricoles du Québec et ancien vice-président de la Fédération des producteurs d'œufs de consommation du Québec. Résident de St-Ludger, au Québec, M. Destrijker co-possède quatre entreprises : les producteurs de volaille Avibeu Inc. et La Ferme Hellebecq, à St-Ludger; le distributeur d'œufs et de produits connexes Les Œufs Blais & Breton Enr., à St-Bernard; la société de transformation et de surtransformation Vitœuf Inc., à St-Hyacinthe.



informations. Cela a permis de créer un outil de référence unique et pratique offrant de nombreux renseignements statistiques sur les industries de la volaille et des œufs. Le guide est très utile pour les intervenants du secteur, du gouvernement, du milieu universitaire, du Parlement et du grand public.

Collaboration pour renforcer le secteur

Le régime canadien de gestion de l'offre a très bien fonctionné au cours des trois dernières décennies. Cependant, les temps changent. Les industries avec qui le CNPA travaille sont bien établies et elles répondent aux exigences nationales en matière d'approvisionnement stable de produits alimentaires de qualité à un prix équitable.

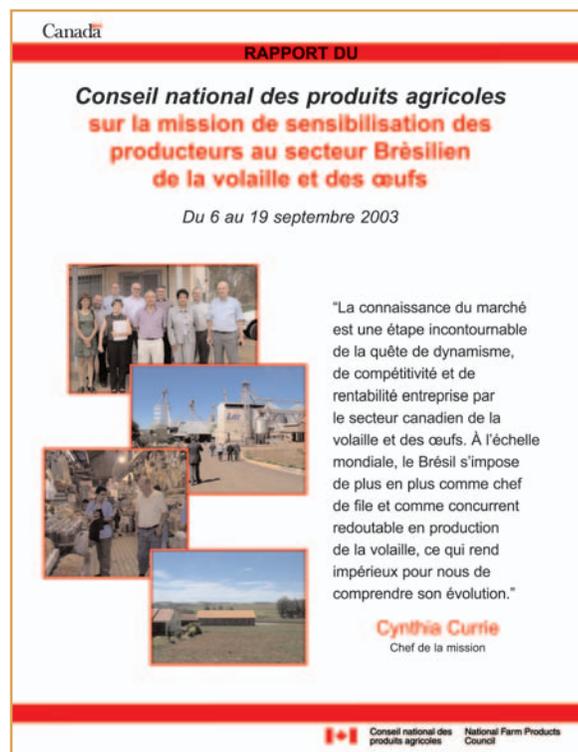
Pour que ces industries puissent continuer de prospérer, elles doivent connaître les tendances mondiales susceptibles d'intensifier la concurrence.

Depuis plusieurs années, le CNPA s'efforce de tenir les industries canadiennes au courant des débouchés commerciaux et des conditions changeantes des marchés mondiaux. En 2003, il a commandité un certain nombre d'initiatives pour renseigner les représentants du secteur œuvrant à chaque étape de la chaîne d'approvisionnement sur les possibilités d'exportation et la conjoncture des marchés internationaux.

Mission au Brésil

Le Forum sur la sensibilisation à la mondialisation organisé par le CNPA en 2001–2002 a révélé que le Brésil était devenu l'un des principaux acteurs de l'industrie de la volaille sur la scène internationale. Étant donné que le Canada a récemment signé un protocole vétérinaire avec ce pays, nos marchés sont maintenant ouverts aux produits brésiliens de la volaille. Depuis fort longtemps, le Canada considérait les États-Unis comme son principal concurrent dans le secteur de la volaille mais le Brésil a démontré qu'il pouvait être tout aussi concurrentiel. Dans ce pays, l'industrie est encore jeune, son système de production entraîne de faibles coûts et les produits sont surtout destinés à l'exportation. La production du Brésil dispose d'un immense potentiel d'expansion.

Afin d'aider l'industrie canadienne à faire le point sur le développement agricole et le potentiel concurrentiel du Brésil, le CNPA a organisé une mission dans ce pays en septembre 2003. Les Producteurs de poulet du Canada et l'Office canadien de commercialisation du dindon ont accepté l'invitation du Conseil et se sont joints à la mission de deux semaines, qui a connu un grand succès. Les participants ont visité des fermes et des installations de transformation des produits, rencontré des représentants de l'industrie et du gouvernement et assisté au salon SIAL Mercosul/ABRAS, la plus importante foire alimentaire en Amérique latine.



Le Conseil a publié un rapport sur la mission. Ce rapport comprend un aperçu de l'industrie brésilienne ainsi que les constatations faites par les délégués canadiens lors de leur visite du pays et des installations de production de volaille. (Pour obtenir un exemplaire du rapport, consulter le site www.nfpc-cnpa.gc.ca.)

Offices canadiens – revue de 2003

Office de recherche, de développement des marchés et de promotion des bovins de boucherie

L'Office de recherche, de développement des marchés et de promotion des bovins de boucherie est le premier office canadien de promotion et de recherche établi en vertu de la partie III de la

Loi sur les offices des produits agricoles. Contrairement aux offices de commercialisation de la volaille et des œufs,

l'Office des bovins de boucherie ne fixe pas de niveaux (contingents) de production.

Il a le pouvoir d'imposer des prélèvements sur les ventes intérieures de bovins et sur les importations.

Pendant l'année 2002 et les quatre premiers mois de 2003, l'Office a élaboré des projets d'accords sur les prélèvements et sur les services afin de tenir compte de la législation en vigueur dans chaque province ainsi que du fonctionnement des associations provinciales de producteurs de bovins.

L'Office s'apprêtait à parachever les accords sur les prélèvements et les services lorsque le seul cas d'EBS a été découvert au Canada. Cette perturbation imprévue a temporairement mis un frein à toutes les activités de l'Office et a entraîné une crise financière.

L'Office recueillait des prélèvements volontaires et, dans les mois qui ont suivi la découverte du cas d'EBS, son financement a diminué d'environ 75 p. 100. En raison de cette situation et pour aider l'Office des bovins de boucherie à poursuivre son travail, le CNPA a conclu une entente administrative avec le directeur exécutif de l'Office par l'intermédiaire du programme fédéral Échanges Canada. Cette entente fournit à l'Office le financement dont il a besoin pour parachever les accords sur les prélèvements et sur les services et devenir complètement opérationnel.

L'Office prévoit établir ses premières ordonnances de prélèvement sur la production intérieure au début de 2004, puis sur les importations plus tard dans l'année.

Office canadien de commercialisation des œufs (OCCO)

Le Conseil a félicité l'Office, qui a célébré son 30^e anniversaire. Dans le but de souligner cet événement spécial pour les producteurs d'œufs, l'Office a fêté cet anniversaire lors de sa réunion estivale à Halifax. L'honorable Eugene Whelan, qui était ministre de l'Agriculture lors de la création de l'Office, ainsi que l'honorable John Wise, ont assisté à la célébration en compagnie de nombreux producteurs d'œufs qui avaient directement participé à la mise sur pied de l'OCCO.



Maurice Giguère,
membre
(2001–2007)

Maurice Giguère, un résident d'Otterburn-Park, au Québec, est ancien directeur général du Centre de recherche, de développement et de transfert technologique en acériculture. Membre de l'Association des MBAs du Québec, il est ancien président de l'Association des abattoirs avicoles du Québec et ancien membre du conseil d'administration de l'Office canadien de commercialisation du dindon, du Conseil canadien des transformateurs d'œufs et de volailles et de l'Association des manufacturiers de produits alimentaires du Québec.



**John A. (Sandy)
McCurrach,**
membre
(1998–2004)

Sandy McCurrach est l'ancien propriétaire et exploitant des entreprises Purity Feed Co. Ltd. et Jamieson Creek Ranch à Kamloops, en Colombie-Britannique. Il est ancien membre exécutif de l'Office canadien de commercialisation du dindon, de l'Office de commercialisation du dindon de la C.-B. et de l'Association de l'industrie des aliments pour animaux de la C.-B.

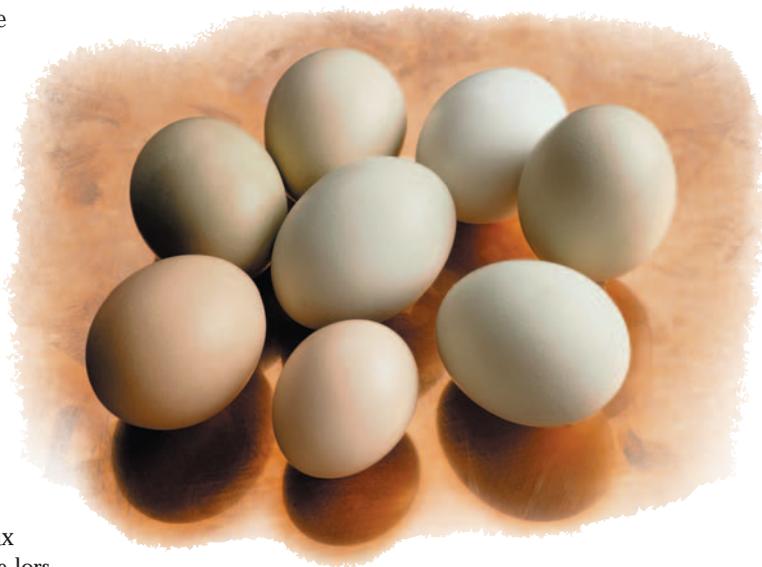


À la fin de 2003, le Comité de travail sur l'Accord fédéral-provincial-territorial de l'OCCO a diffusé la version préliminaire du nouvel Accord. Le document a aussi été présenté au Conseil et aux régies provinciales et territoriales aux fins d'examen et de rétroaction.

L'Office a également accompli de grands progrès dans son programme de salubrité alimentaire à la ferme. Depuis le début des années 1990, l'OCCO utilise le système d'analyse des risques et de maîtrise des points critiques (ARMPC) fondé sur le programme de salubrité alimentaire à la ferme. À la fin de 2002, l'Office a commencé à collaborer avec l'Agence canadienne d'inspection des aliments (ACIA) afin de réviser son manuel d'ARMPC. L'ACIA a approuvé le manuel de l'Office lors de la réunion de février 2004.

En 2003, la conjoncture des marchés a été favorable à l'OCCO. Au début de 2003, le fonds de revenu mis en commun de l'Office, qui sert à l'exploitation du programme des produits industriels, présentait un déficit de 88 000 \$, mais à la fin de l'année il affichait un solde excédentaire de 24,4 millions de dollars. Cette importante amélioration du solde du fonds a résulté de l'augmentation du prix des œufs aux États-Unis. L'accroissement des prix aux États-Unis est attribuable à plusieurs raisons. L'engouement pour les régimes à base de protéines a stimulé la demande, l'incidence de certaines maladies a entraîné une diminution des troupeaux et l'industrie a

adopté et mis en œuvre des lignes directrices pour la protection des animaux, ce qui a donné lieu à une réduction du nombre de poudeuses par cage ainsi qu'à une réduction généralisée du nombre de poudeuses partout aux États-Unis. La combinaison de l'accroissement de la demande et de la diminution de l'offre a fait que le prix des œufs était plus élevé aux États-Unis en 2003 que lors des années précédentes.



À la fin de 2003, deux plaintes ont été déposées contre l'Office relativement à son règlement sur le contingentement et à son ordonnance sur les redevances à payer : l'une par les signataires de la Saskatchewan et l'autre par ceux de la Colombie-Britannique. Le CNPA a fixé à la mi-mars 2004 l'audience des deux plaintes. En raison de ces plaintes, l'Office a commencé la nouvelle année (2004) sans règlement sur le contingentement et sans ordonnance sur les redevances à payer.

Office canadien de commercialisation des œufs d'incubation de poulets de chair (OCCOIPC)

De 2002 à 2003, la production d'œufs d'incubation de poulets à chair a diminué de 1,2 p. 100, notamment en raison des changements sur les marchés qui ont une incidence sur le rapport viande/œufs. Les transformateurs utilisent des animaux plus gros que par le passé, ce qui signifie que moins de poulets sont produits et que la demande d'œufs d'incubation de poulets à chair est à la baisse. L'adaptation à la réduction de la demande est un défi constant pour ce segment de l'industrie.



En 2003, l'OCCHOIPC a réalisé d'importants progrès en matière de renouvellement de son Accord fédéral-provincial-territorial et il espère en venir à un consensus sur la version définitive en 2004. L'Office compte cinq provinces participantes et tente d'étendre sa portée. Il a informé le Conseil qu'il espérait que la Saskatchewan devienne membre de l'Office en 2004.

L'OCCHOIPC a aussi accompli des progrès importants vers l'élaboration de son programme de salubrité alimentaire à la ferme en 2003, et l'ACIA devrait approuver sous peu son manuel.

Office canadien de commercialisation du dindon (OCCD)

En 2003, l'OCCD a continué d'être confronté à deux grands enjeux : la consommation et la répartition des contingents.

En 2003, l'OCCD a résolument entrepris de modifier la perception traditionnelle des consommateurs, c'est-à-dire que le dindon est réservé aux fêtes. L'Office procédera au lancement d'un programme remanié de commercialisation générale à l'hiver 2004; ce programme encouragera les consommateurs à inclure le dindon dans leurs choix de menus pendant toute l'année. La campagne mettra à profit la réussite de la populaire campagne « Les mardis dindon » et a comme objectif d'accroître la consommation de dindon par habitant en mettant l'accent sur la vente de dindon haché et de viande de poitrine. La campagne soulignera la facilité avec laquelle on peut préparer le dindon et la vaste gamme d'utilisations dans les repas de tous les jours. Cette campagne multimédia comprendra des publicités animées pour la télévision, des publicités imprimées et un site Internet amélioré : www.dindonaumenu.ca.



L'industrie a fait croître la consommation grâce au lancement de nouveaux produits fins et d'aliments prêts à consommer, tels que des rôtis pré-farcis et pré-cuits. L'OCCD reconnaît que les initiatives de surtransformation permettant de créer des produits novateurs sont la clé de l'expansion de l'industrie.

Toutefois, la répartition des contingents de production est un défi constant pour l'Office qui, de concert avec ses partenaires de l'industrie, a étudié des méthodes qui permettraient de mieux prévoir la demande et de répartir la production en fonction du nombre d'oiseaux et de leur taille afin de répondre aux diverses exigences des secteurs du commerce au détail et de la surtransformation.

En décembre, les signataires de la Colombie-Britannique ont déposé une plainte contre le processus de répartition de l'Office. À la suggestion du Conseil, l'Office et les signataires de la Colombie-Britannique se rencontrent et discutent actuellement en vue de régler la plainte.



Michel Veillette,
membre
(1997–2008)

Michel Veillette, résident de Cap-de-la-Madeleine, au Québec, est ancien président de Froma-Dar Inc. et d'André Frappier Inc., fabricants et distributeurs de fromages affinés. Il a aussi été vice-président des Produits Laitiers J. A. Baribeau Ltée. Ancien président du Conseil de l'industrie laitière du Québec, M. Veillette a été député fédéral et secrétaire parlementaire du ministre de la Consommation et des Affaires commerciales de 1981 à 1984.



Producteurs de poulet du Canada (PPC)

En 2003, les PPC ont célébré leur 25^e anniversaire en tenant des événements spéciaux parallèlement aux festivités de la Fête du Canada. Le Conseil félicite les PPC en cette année de célébration et tient à souligner le travail accompli par ceux-ci en 2003 concernant l'élaboration et l'approbation d'un plan stratégique dynamique et polyvalent pour 2004–2008. Pour élaborer ce plan, les PPC ont consulté des experts de l'industrie à propos d'un large éventail de questions, qui allaient de la salubrité alimentaire à l'expansion des marchés, en passant par la satisfaction des consommateurs. Le processus a mis en évidence que la prospérité soutenue de l'industrie du poulet nécessitait la coopération de tous les intervenants.

À la fin de 2003, un certain nombre de conflits ont divisé les producteurs et les transformateurs. Le régime a été remis en question lorsque les producteurs et les transformateurs ont éprouvé de la difficulté à s'entendre sur la demande du marché. Cette situation souligne l'importance d'atteindre un équilibre qui sera favorable à tous les intervenants et qui répartira les risques de manière équitable.



Le nouvel Accord fédéral-provincial-territorial des PPC est entré en vigueur en juillet 2001. L'Accord devrait donner à l'industrie du poulet suffisamment de souplesse pour s'adapter rapidement aux changements liés à la conjoncture et aux tendances des marchés. Bien que la demande des consommateurs soit toujours à la hausse pour le poulet surtransformé, le marché des protéines est de plus en plus concurrentiel, et les producteurs et les intervenants devront faire preuve de créativité pour conserver leur part de marché. En ce qui a trait au poulet, cela signifie qu'il faudra continuer à créer des produits novateurs, particulièrement pour la viande brune.

En 2003, les PPC ont présenté les modifications qu'ils souhaitent apporter à leur entente opérationnelle et ont sollicité les commentaires de l'industrie et du gouvernement. La modification de l'entente opérationnelle de cet office nécessite l'approbation des offices provinciaux de commercialisation, des régies provinciales et des PPC.

Lorsque les modifications proposées auront été approuvées par toutes les parties visées, elles seront présentées au Conseil afin que celui-ci les examine. Le Conseil établira alors s'il est nécessaire que les modifications soient approuvées par le gouverneur en conseil avant leur mise en œuvre.

Coup d'œil sur les offices

Office canadien de commercialisation des œufs (OCCO)

L'OCCO, créé en 1972, gère l'offre d'œufs au Canada. Chaque année, cet office établit le niveau national de production en fonction de la demande intérieure des marchés d'œufs de consommation et de transformation. L'OCCO répartit ce contingent entre les offices de commercialisation provinciaux et territoriaux, qui répartissent ensuite leur propre contingent entre les 1 107 producteurs enregistrés. Consultez le site de l'OCCO à www.canadaegg.ca.

Office canadien de commercialisation du dindon (OCCD)

L'OCCD, établi en 1974, estime annuellement la demande de dindon et répartit cette quantité entre les huit offices des provinces membres (toutes les provinces, sauf Terre-Neuve et l'Île-du-Prince-Édouard). Les offices provinciaux de commercialisation répartissent ensuite leur contingent entre les 550 producteurs enregistrés. Consultez le site de l'OCCD à www.canadianturkey.ca.

Producteurs de poulet du Canada (PPC)

Les PPC, créés en 1978 sous le nom d'Office canadien de commercialisation du poulet, établissent le niveau national de production à intervalles de huit semaines en fonction de la demande estimative communiquée par les offices provinciaux de commercialisation, par les transformateurs et par les intervenants. Suite à cette décision, les PPC déterminent les contingents provinciaux, que les offices répartissent ensuite entre les 2 869 producteurs enregistrés au Canada. Consultez le site des PPC à www.chicken.ca.

Office canadien de commercialisation des œufs d'incubation de poulets de chair (OCCOIPC)

L'OCCOIPC, créé en 1986, estime la demande nationale d'œufs d'incubation de poulets à chair et répartit son contingent de production entre les cinq provinces qui en sont membres (Québec, Ontario, Manitoba, Alberta et Colombie-Britannique). Au sein de chaque province, un office de commercialisation répartit le contingent provincial. Au Canada, 288 producteurs sont enregistrés. En outre, l'OCCOIPC régleme le mouvement d'œufs d'incubation et de poussins entre les provinces membres et les provinces non réglementées. Consultez le site de l'OCCOIPC à www.cbhema.com.

Office de recherche, de développement des marchés et de promotion des bovins de boucherie

L'Office a été créé en 2002 afin de promouvoir la commercialisation et la production des bovins de boucherie, du bœuf et des produits du bœuf. L'Office financera des programmes utiles à l'industrie au moyen d'un régime national de prélèvements. Le taux de prélèvement équivalra à 1 \$ par animal pour la production intérieure et les importations de bovins de boucherie, de bœuf et de produits de bœuf.

Les programmes de l'Office seront réalisés par le Centre d'information sur le bœuf, la Fédération canadienne pour l'exportation du bœuf et le Conseil de recherche sur les bovins de boucherie. Ils collaboreront à la mise en œuvre de programmes au nom de tous les producteurs et importateurs.



Perspectives d'avenir

En ce début d'année 2004, l'industrie de la volaille et des œufs connaît d'importants changements et, plus que jamais auparavant, il est nécessaire que tous les partenaires de l'industrie travaillent ensemble. Cette industrie doit relever d'énormes défis au sein d'une économie mondiale qui peut facilement altérer la compétitivité au Canada. Par ailleurs, d'énormes possibilités s'ouvrent à elle. La collaboration permettra d'assurer que l'industrie canadienne ne laisse pas échapper ces possibilités.



En 2004, les principaux objectifs du Conseil comprennent le parachèvement des accords fédéraux-provinciaux-territoriaux. Le CNPA collaborera avec les offices et ses homologues provinciaux et territoriaux pour réaliser cet objectif et il présentera des rapports provisoires au ministre de l'Agriculture et Agroalimentaire.

À titre d'organisme quasi-judiciaire, le CNPA entendra plusieurs plaintes en 2004. Comme c'est son habitude, il s'efforcera de régler les litiges en organisant des discussions et en aidant les partenaires de l'industrie à en venir à un consensus.

Dans son rôle de facilitateur, le CNPA organisera un Forum sur les tendances en épicerie et services alimentaires en mai 2004. Cette activité rassemblera les producteurs et les transformateurs de volaille et d'œufs, qui pourront se renseigner sur les défis que l'industrie doit relever. De plus, les intervenants de l'industrie pourront discuter des incidences que les changements touchant l'ensemble du secteur peuvent avoir sur tous les maillons de la chaîne alimentaire.

Parallèlement à cette activité, le Conseil tiendra une réunion avec ses homologues provinciaux et territoriaux afin d'échanger des renseignements concernant les développements sur les marchés internationaux de la volaille et des œufs et de dégager les répercussions de ces développements sur l'industrie canadienne.

La mise en œuvre du plan stratégique du CNPA continuera pour une deuxième année en 2004 et le Conseil se concentrera encore sur les résultats prévus. Il poursuivra l'adoption des principes de la fonction moderne de contrôleur, continuera d'améliorer son fonctionnement et s'efforcera d'accroître sa transparence et sa capacité à rendre compte tout en rationalisant ses activités.

En outre, le CNPA poursuivra sa collaboration avec les représentants de l'industrie et du gouvernement afin de mettre sur pied une base de données répondant aux besoins de l'industrie.

En 2004, le CNPA procédera à l'examen de toutes ses politiques servant à approuver les ordonnances sur les redevances à payer et les règlements sur le contingentement et il consultera les offices dans le but de réviser ses lignes directrices. De plus, le Conseil examinera sa loi habilitante, la Loi sur les offices des produits agricoles, afin qu'elle continue de fournir à l'industrie les instruments dont celle-ci a besoin pour prospérer au XXI^e siècle.

Le Conseil national des produits agricoles continuera de jouer son rôle : offrir une perspective nationale du secteur et faciliter les partenariats entre l'industrie et les gouvernements pour combler les besoins du Canada. Ainsi, le CNPA sera en mesure de conseiller notre ministre, l'honorable Bob Speller, de la façon la plus juste qui soit.

